



VILLE DE LANCY

**Législature 2015 - 2020****Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal****Séance du 17 mai 2018****Réhabilitation de collecteurs aux chemins du Fort-de-l'Ecluse, des Maisonnettes, passage et rue des Bossons – Crédit d'investissement (Fr. 255'000.-) (142-18.05)**

Vu que dans le cadre d'un contrôle périodique, il est apparu que certains tronçons des collecteurs du chemin du Fort-de-l'Ecluse, du chemin des Maisonnettes, du passage et de la rue des Bossons présentent de nombreux défauts qu'il faut impérativement corriger ;

Vu qu'un bureau d'ingénieurs a été mandaté et qu'il préconise leur réhabilitation par chemisage et robotique ;

Vu le résultat de l'appel d'offres réalisé ;

Conformément à l'article 30, al. 1, let. e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil municipal

**DECIDE**

à l'unanimité, soit par  31 oui /  non /  abstention

1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 255'000.- pour la réhabilitation de certains tronçons des collecteurs situés sous le chemin du Fort-de-l'Ecluse, le chemin des Maisonnettes, le passage et la rue des Bossons ;
2. de comptabiliser cette dépense au compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif ;
3. D'amortir cette dépense au moyen de 40 annuités, sous la rubrique n° 7206.33003, dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2018 ;
4. de prendre acte que ce crédit sera financé, tout ou partie, au moyen des loyers versés par le fonds intercommunal d'assainissement, conformément à la loi sur les eaux, qui seront comptabilisés annuellement dans le compte de résultat sous la rubrique 7206.4612.

Certifié conforme au procès-verbal  
du Conseil municipal  
La Présidente :

Nathalie VERGAIN





VILLE DE LANCY

**Législature 2015 - 2020****Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal****Séance du 17 mai 2018****Rénovation du bâtiment de la Mairie – Crédit d'investissement (Fr. 2'017'221.-)  
141-18.04**

Vu que le bâtiment sis 41, route du Grand-Lancy, abritant la Mairie de Lancy, n'a pas subi de rénovation lourde depuis le milieu des années soixante :

Vu la nécessité de procéder à des travaux d'isolation et de rénovation des vitrages et de la toiture du bâtiment de la Mairie, ainsi qu'au changement de la ventilation de ce bâtiment ;

Vu le crédit d'étude voté par le Conseil municipal le 22 décembre 2016 ;

Attendu que, depuis le vote de ce crédit d'étude, d'autres travaux d'amélioration du bâtiment se sont avérés nécessaires et qu'ils vont engendrer des dépenses supplémentaires à celles envisagées au moment du vote du crédit d'étude ;

Vu le rapport de la Commission des travaux et constructions, séance du 30 avril 2018 ;

Vu le rapport de la Commission des finances et du logement, séance du 7 mai 2018 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

**DECIDE**

~~à l'unanimité~~, soit par 28 oui / 0 non / 4 abstentions

1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 2'017'221.- (y compris le crédit d'étude de Fr. 120'000.- voté le 22 décembre 2016) pour effectuer divers travaux d'isolation thermique en façades et toiture, ventilation, rénovations diverses, changement de l'ascenseur pour l'adapter aux personnes à mobilité réduite ;
2. de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,
3. D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement dès 2019.



Certifié conforme au procès-verbal  
du Conseil municipal  
\* La Présidente :

Nathalie VERGAIN



**VILLE DE LANCY**

---

**Législature 2015 - 2020**  
**Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal**  
**Séance du 17 mai 2018**

---

Quartier des Semailles Réalisation de collecteurs EC + EU et bassins de rétention – Crédit d'investissement (Fr. 7'985'000.--) (140-18.04)

Vu l'adoption par le Conseil d'Etat de plusieurs plans localisés de quartier dans le quartier des Semailles et la nécessité d'adapter le réseau d'assainissement aux futurs immeubles qui verront le jour dans ce quartier ;

Vu le crédit d'étude voté par le Conseil municipal le 23 juin 2016, d'un montant de Fr. 385'000.-, ayant permis d'étudier les réseaux d'assainissement et les bassins de rétention du quartier des Semailles ;

Vu la nécessité de procéder désormais à la réalisation du réseau d'assainissement de ce quartier ;

Vu le rapport de la commission des travaux et constructions, séance du 30 avril 2018 ;

Vu le rapport de la commission des finances et du logement, séance du 7 mai 2018 ;

Conformément à l'article 30, al. 1, let. e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil municipal

**DECIDE**

à l'unanimité, soit par 31 oui / 0 non / 0 abstentions

1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 7'985'000.- (y compris le crédit d'étude de Fr. 385'000.- voté le 23.06.2016) pour la mise aux normes et la réalisation de collecteurs d'eaux claires et eaux usées dans le quartier des Semailles, ainsi que la construction de deux bassins de rétention,

2. De prendre acte que ce crédit sera partiellement financé par une contribution du fonds intercommunal d'assainissement (FIA) conformément à la loi sur les eaux, estimée à Fr. 4'345'000.- et qui sera comptabilisée sous la rubrique n° 7206.63220.
3. De prendre acte que ce crédit sera également financé au moyen des loyers versés par le fonds intercommunal d'assainissement conformément à la loi sur les eaux, qui seront comptabilisés annuellement dans le compte de fonctionnement sous la rubrique n° 7206.46120
4. De comptabiliser les dépenses et les recettes dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
5. d'amortir la somme nette en 40 ans dès 2019 et estimée à Fr. 3'640'000.-, par le compte de fonctionnement, sous la rubrique 7206.33003



Certifié conforme au procès-verbal  
du Conseil municipal  
La Présidente :

Nathalie VERGAIN



**VILLE DE LANCY**

---

**Législature 2015 - 2020**  
**Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal**  
**Séance du 17 mai 2018**

---

Création de trois éco-points enterrés  
à l'école en Sauvy et dans le quartier des Verjus (138-18.04)

Vu la volonté de la Ville de Lancy de poursuivre sa politique de gestion des déchets, améliorant considérablement le tri des déchets communaux ;

Vu la nécessité de créer un nouveau point de récupération à l'école en Sauvy et dans le quartier des Verjus ;

Vu les plans localisés de quartier prévoyant une densification importante dans le quartier des Semailles ;

Vu que le financement du point de récupération de l'école en Sauvy devrait être totalement couvert par les participations des propriétaires des PLQ concernés ;

Vu les travaux d'assainissement prévus durant les vacances scolaires de l'été 2018 sur le site de l'école en Sauvy ;

Vu que la Ville de Lancy souhaite équiper le quartier des Verjus d'infrastructures de tri enterrées, améliorant ainsi la qualité du tri à la source et limitant le passage des camions de la voirie dans les chemins ;

Vu le rapport de la Commission du développement durable, séance du 2 mai 2018 ;

Vu le rapport de la Commission des finances et du logement, séance du 7 mai 2018 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité, soit par 32 oui / 0 non / 0 abstention

1. d'accorder au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 498'000.-- destiné à la création de trois éco-points à l'école en Sauvy et dans le quartier des Verjus ;
2. de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif ;
3. de financer partiellement ce crédit par une participation des promoteurs des futurs immeubles qui seront construits dans le cadre des différents PLQs du quartier des Semailles ;
4. d'amortir la dépense nette au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement, dès 2019.



Certifié conforme au procès-verbal  
du Conseil municipal  
La Présidente :

Nathalie VERGAIN



**VILLE DE LANCY**

---

**Législature 2015 - 2020**  
**Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal**  
**Séance du 17 mai 2018**

---

Approbation des comptes 2017 de la Ville de Lancy (148-17.05)

Vu le compte administratif pour l'exercice 2017 qui comprend le compte de fonctionnement et le compte d'investissement,

Vu le compte rendu financier pour l'exercice 2017 qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le Département présidentiel,

Vu les rapports de la commission des finances et du logement, séance du 7 mai 2018,

Vu les articles 30, al. 1, lettre f, et 75, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

**DECIDE**

à l'unanimité, soit par **32** oui /  non /  abstention

- I. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2017.
- II. D'approuver le compte de fonctionnement 2017 pour un montant de Fr. 126'908'710.06 aux charges et de Fr. 137'550'762.45 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à Fr. 10'642'052.39

- 
- III. D'approuver le compte d'investissement 2017 du patrimoine administratif pour un montant de Fr. 38'387'579.88 aux dépenses et de Fr. 2'015'271.27 aux recettes. Les investissements nets du patrimoine administratif s'élevant à Fr. 36'372'308.61
- IV. D'approuver le compte d'investissement 2017 du patrimoine financier pour un montant de Fr. 5'008'122.65 aux dépenses et Fr. 1'110'978.10 aux recettes. Les investissements nets du patrimoine financier s'élevant à Fr. 3'897'144.55
- V. Les investissements nets totaux s'élèvent ainsi à Fr. 40'269'453.16
- VI. D'approuver le financement des investissements nets du patrimoine administratif de Fr. 36'372'308.61 par l'autofinancement à raison de Fr. 30'481'926.80, soit la somme de Fr. 19'839'874.41 représentant les amortissements du patrimoine administratif et du patrimoine financier inscrits au compte de fonctionnement plus l'excédent de revenus de Fr. 10'642'052.39; l'insuffisance de financement du patrimoine administratif s'élève ainsi à Fr. 4'979'403.71, après l'élimination de plusieurs transferts du patrimoine financier au patrimoine administratif.
- VII. D'approuver l'insuffisance de financement des investissements du patrimoine financier qui s'élève à Fr. 4'808'122.65, après l'élimination de plusieurs transferts du patrimoine financier au patrimoine administratif.
- VIII. L'insuffisance de financement total s'élève donc à Fr. 9'787'526.36 et augmentée des autres positions bilancielle de Fr. 12'212'473.64 représente l'augmentation de la dette communale de Fr. 22'000'000.- au 31 décembre 2017.
- IX. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à Fr. 10'642'052.39 représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2017.

X. D'approuver le compte de bilan au 31 décembre 2017, totalisant à l'actif un montant de Fr. 505'778'358.33 qui se compose de :

- Patrimoine financier (natures 10 à 13)	229'073'930.87
- Patrimoine administratif (natures 14 à 17)	276'704'427.46
<b>Total de l'actif</b>	<b>505'778'358.33</b>

et au passif un montant de Fr. 505'778'358.33 qui se compose de

- Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)	9'129'969.48
- Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22)	172'000'000.00
- Engagements envers des entités particulières (nature 23)	164'664.85
- Provisions (nature 24)	47'538'643.55
- Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)	29'913'099.46
- Fortune nette (nature 29)	247'031'980.99
<b>Total du passif</b>	<b>505'778'358.33</b>

Engagement hors bilan :

- Cautionnement simple de la commune à la Banque Cantonale de Genève pour le prêt contracté par la Fondation communale de Lancy pour le logement de personnes âgées pour la construction de l'EMS Les Mouilles, soit Fr. 22'000'000.- (engagé à hauteur de CHF 10'000'000.-, correspondant au montant hypothécaire encore ouvert dans leurs livres).
- Garantie de la commune pour les engagements de prévoyance de la Caisse de Prévoyance Interne (CPI) "Ville de Genève et autres communes genevoises", proportionnellement aux

engagements de prévoyance dus à ses assurés actifs et pensionnés et aux engagements qui la concernent, prévus à l'article 5, al. 3, lettres c et d des statuts de la CAP.

- La Commune garantit, solidairement avec les communes de Bernex, Confignon et Onex, et au prorata de leur population, les engagements de prévoyance de la CPI "Ville de Genève et les autres communes genevoises" dus au personnel assuré actif et pensionné du Groupement intercommunal AFJ-Rhône-Sud, prévus à l'article 5, al. 3, lettres c et d des statuts de la CAP.
- La Commune garantit, solidairement avec la commune de Plan-les-Ouates, les engagements de prévoyance de la CPI "Ville de Genève et les autres communes genevoises" dus aux assurés actifs et pensionnés du Groupement intercommunal Le Sapay, et les engagements qui les concernent, prévus à l'article 5, alinéa 3, lettres c et d des statuts de CAP Prévoyance.

Engagement hors bilan (suite) :

- La Commune garantit, solidairement avec les communes de la Ville de Genève, d'Onex, Bernex et Confignon, les engagements de prévoyance de la CPI "Ville de Genève et les autres communes genevoises" dus aux assurés actifs et pensionnés de la Fondation de droit public d'intérêt communal des Evaux, et les engagements qui les concernent prévus à l'article 5, alinéa 3, lettres c et d des statuts de CAP Prévoyance.



Certifié conforme au procès-verbal  
du Conseil municipal  
La Présidente :

Nathalie VERGAIN



VILLE DE LANCY

---

**Législature 2015 - 2020**  
**Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal**  
**Séance du 17 mai 2018**

---

Approbation des crédits supplémentaires 2017 (149-18.05)

Vu les articles 30, al. 1, lettre d et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu le rapport des commentaires sur les écarts pour les crédits supplémentaires 2017 intégré au rapport financier 2017,

Vu le rapport de la commission des finances et du logement, séance du 7 mai 2018,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité, soit par 32 oui / 0 non / 0 abstention

- I. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires pour le compte de fonctionnement de l'exercice 2017, par fonctions et natures, selon le rapport annexé, pour un total de Fr. 10'887'032.66
- II. Les crédits supplémentaires sont couverts par Fr. 5'386'663.60 d'économies réalisées sur d'autres rubriques de charges et par Fr. 15'520'421.45 de plus-values enregistrées aux revenus.



Certifié conforme au procès-verbal  
du Conseil municipal  
\* La Présidente :

Nathalie VERGAIN

**PROPOSITION DE RESOLUTION INTERPARTI CONCERNANT LE RECOURS DU CONSEIL D'ÉTAT  
CONTRE LA DÉNOMINATION DES NOMS GARES DU CEVA SUR LA COMMUNE DE LANCY**

Exposé des motifs :

Considérant que la Ville de Lancy est particulièrement concernée par le futur CEVA avec deux arrêts sur son territoire ;

Considérant que la gare actuelle de Lancy Pont Rouge est ainsi dénommée depuis son ouverture le 16 décembre 2002 ;

Considérant que le quartier du Bachet verra l'arrivée d'une nouvelle halte dès la mise en exploitation du réseau ferroviaire ;

Considérant que la Ville de Lancy va très fortement investir dans les aménagements extérieurs de ces infrastructures ;

Considérant l'acceptation par le DETEC du recours formulé par la commune contre le choix du canton de nommer les gares sans tenir compte de leur localisation ;

Considérant le choix parfaitement incompréhensible du Conseil d'Etat de recourir contre la décision du DETEC;

LE CONSEIL MUNICIPAL

•••

Exprime sa parfaite incompréhension de la décision prise par le Conseil d'Etat de remettre en question la légitimité de la Ville de Lancy de nommer les gares situées sur son territoire selon les principes fixés par l'Ordonnance sur les noms géographiques (ONGéo).

Demande au Conseil d'Etat de respecter les engagements pris en plénière du Grand-Conseil le 4 novembre 2016 et en commission des affaires communales du 26 septembre 2017, de s'en remettre complètement à la décision de Berne en précisant qu'il n'y aurait aucune contestation.

Invite ledit Conseil d'Etat à respecter la décision du DETEC en renonçant à son recours et à respecter la volonté unanime de ce conseil de nommer les gares situées sur son territoire Lancy-Pont Rouge et Lancy-Bachet.

Parti Libéral-Radical

Parti Démocrate-Chrétien

Les Verts

Mouvement Citoyen Genevois

Parti Socialiste

---

**Conseil municipal du 17 mai 2018**

**Résolution acceptée à l'unanimité, soit par 31 oui, 0 non, 0 abstention**

## **PROPOSITION DE MOTION INTERPARTI CONCERNANT LE RECOURS DU CONSEIL D'ÉTAT CONTRE LA DÉNOMINATION DES NOMS DES GARES DU CEVA SUR LA COMMUNE DE LANCY**

Exposé des motifs :

Considérant que la Ville de Lancy est particulièrement concernée par le futur CEVA avec deux arrêts sur son territoire ;

Considérant que la gare actuelle de Lancy Pont Rouge est ainsi dénommée depuis son ouverture le 16 décembre 2002 ;

Considérant que le quartier du Bachet verra l'arrivée d'une nouvelle halte dès la mise en exploitation du réseau ferroviaire ;

Considérant que la Ville de Lancy va très fortement investir dans les aménagements extérieurs de ces infrastructures ;

Considérant l'acceptation par le DETEC du recours formulé par la commune contre le choix du canton de nommer les gares sans tenir compte de leur localisation ;

Considérant le choix parfaitement incompréhensible du Conseil d'Etat de recourir contre la décision du DETEC;

Considérant que le Conseil Municipal a voté le 19 avril dernier un crédit pour l'aménagement de l'esplanade de la future halte située au Bachet ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Demande au Conseil administratif

D'inviter le Conseil d'Etat à renoncer à son recours afin de conserver le nom des gares Lancy - Pont Rouge et Lancy – Bachet ;

De transmettre au Conseil Fédéral, organe de recours, la résolution votée par le Conseil Municipal, afin de l'inviter à confirmer la décision prise par le DETEC ;

Parti Libéral-Radical  
Parti Démocrate-Chrétien  
Les Verts  
Mouvement Citoyen Genevois  
Parti Socialiste

---

**Conseil municipal du 17 mai 2018**

**Motion acceptée à l'unanimité, soit par 31 oui, 0 non, 0 abstention**